

TDR des agences de planification participative d'aménagement spatial pour mettre en œuvre un Programme de Filets Sociaux Productifs (FSP) dans le cadre du Projet de Filets de Sécurité Sociale (FSS)

Termes de Références (TDR) pour le recrutement d'une Agence chargée de l'élaboration et la supervision de l'exécution de schémas/plans d'aménagement spatial et de gestion environnementale, dans le cadre du Projet de Filets de Sécurité Sociale du Gouvernement Malagasy, mis en œuvre par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) et le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Protection de la Femme

I- CONTEXTE

La République de Madagascar a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale/ Association Internationale de Développement (IDA) au Ministère de la Population et de la Protection Sociale, de la Promotion de la Femme (MPPSPF) et au FID, visant la mise en place d'un projet de filets sociaux de sécurité (projet FSS).

L'objectif du FSS est la construction d'un filet de sécurité social pour les pauvres dans des zones rurales sélectionnées à travers de trois interventions:

- (i) un transfert monétaire pour le développement humain (TMDH), sous forme d'un appui aux familles pour l'éducation des enfants d'âge scolaire et de veille nutritionnelle des enfants en bas âge, et
- (ii) un appui pour l'amélioration de leur base productive et de l'environnement en général, à travers un autre volet, dénommé « Filets Sociaux Productifs (FSP) », qui mettra en œuvre des activités dites « Argent contre Travail productif (ACTP) », pour lesquelles sera versé un salaire saisonnier aux familles attributaires .
- (iii) réponse précoce de rétablissement par rapport aux catastrophes naturelles (ERR) : Appui à la réponse aux catastrophes au moyen d'activités d'argent contre travail et réhabilitation et reconstruction des infrastructures endommagées dans les communautés touchées dans les Situations de Catastrophes Admissibles.

Le Gouvernement Malagasy a l'intention d'utiliser une partie du crédit obtenu de l'AID pour effectuer les paiements au titre des services cités en objet.

En vue de la mise en œuvre – d'août 2015 à Juillet 2019 – du volet Filets Sociaux Productif (FSP) financé par le projet FSS, le FID fait appel à des cabinets ou ONG spécialisés (ci-après dénommés : « Agences de Planification » – AP) ayant des compétences spécifiques et avérées afin d'élaborer dans le cadre d'un processus de Planification Participative Micro régional des schémas/plans d'aménagement spatiaux cohérents et intégrés visant à résoudre des problématiques locales de gestion environnementale, en mobilisant les populations vulnérables par le biais des ACTP.

2. Les prestataires sollicités doivent posséder une capacité d'intervention suffisante :

- En termes d'expériences et d'expertises, disposant de personnes-ressources familières des techniques d'évaluation des problématiques en milieu rural et ayant une vision systémique de ces dernières (foncier, aménagement, aspects environnementaux, socio-organisationnels...)
- En termes de ressources humaines qualifiées répondant aux autres aspects de la mission de services décrite dans les présents Termes de références,
- Avec la capacité organisationnelle d'effectuer les prestations **dans le délai imparti**.

II- OBJECTIFS DE LA PRESTATION

La mission du prestataire (AP) consiste en :

- (i) La conduite d'un processus de planification participatif et itératif aboutissant à l'élaboration de **schémas/plans d'aménagement spatial et de gestion environnementale micro-régionales pour 5 ans**, intégrant les activités à réaliser dans le cadre du Programme FSP au niveau de chacun des sites d'intervention identifiés (ZIP, UTB, SA, chantiers – se reporter à la section V.I.1).
- (ii) Révision annuelle de plans d'aménagement en vue d'avance de leur mise en œuvre
- (iii) La Supervision de la mise en œuvre de ces schémas, à l'échelle d'un district, **pendant une durée de trois (03) ans**

Les Agences de Planification (AP) sont recrutées conformément aux Procédures relatives à la passation de marchés du FID.

L'implication de l'AP dans le processus de planification consiste à :

- a) d'abord identifier des cabinets ou ONG spécialisés, en collaboration avec la Commission Technique Interservices des Districts¹sélectionnés,
Ces ZIP sont formées d'une mosaïque de villages/communautés partageant une problématique similaire du point de vue de la gestion des ressources naturelles (terres, eaux, forêts, environnement, agriculture.). Les différents terroirs impliqués dans une ZIP sont appelés UTB (Unité Territoriale de Base). Une UTB comprendra généralement de 1 à 3 fokontany ou plus.
- (b) élaborer ensuite, en interaction étroite avec les communautés priorisées un schéma quinquennal d'aménagement spatial et de gestion environnementale (SAGE) de chaque UTB, lequel identifiera les investissements faisables dans le cadre du programme FSP dans différents sites à aménager (SA²) répartis dans cet UTB. Le processus adopté doit être pleinement participatif afin que le schéma d'aménagement et gestion soit élaboré dans une optique de continuité et de cohérence et que les travaux à réaliser puissent contribuer aux axes de développement que les communautés se sont fixés pour améliorer leur bien-être socio-économique en créant des actifs d'intérêt communautaire.

Chaque SA donnera lieu à un plan d'aménagement et gestion (PAGSA) pour la durée (3 ans) du volet FSP, et annuellement, à un plan d'opérations (PAMO) détaillant les chantiers ACTP à y réaliser dans l'année. Ces chantiers seront mis en œuvre par les allocataires du FSP, sous la conduite d'agences d'encadrement (AGEC) recrutées à cet effet.

- (c) identifier les activités de développement des capacités (des travailleurs, de l'AGEC, d'autres parties prenantes,...), nécessaires pour la bonne mise en œuvre des SAGE et PAGSA.

La supervision recouvre :

- (d) La supervision de la mise en œuvre des SAGE et PAGSA à travers celle des PAMO dans toutes les UTB de la ZIP.
- (e) L'assistance aux communautés pour mener à bien le suivi-évaluation participatif du FSP
- (f) La supervision des activités connexes de formation/développement des capacités, requises pour la mise en œuvre des SAGE et/ou qui s'inscrivent dans la poursuite des objectifs du volet FSP.

III. LOCALISATION DE LA PRESTATION :

Les interventions concernent les localités suivantes (Tableau 1)

N°	REGION	DISTRICT	UTB A identifier (approx.)
01	VAKINANKARATRA	ANTANIFOTSY	20
02	ATSINANANA	VATOMANDRY	11
03	HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	12
04	VATOVAVY FITOVINANY	MANAKARA	15
05	ATSIMO ANDREFANA	ANKAZOABO	5

NB : Dans chaque UTB, de 150 (environ) à 600 ménages bénéficiaires seront mobilisés dans le cadre des activités ACTP pour améliorer l'environnement et la productivité de l'UTB.

La première intervention du FSP concerne le District d'Antanifotsy, dans la Région de Vakinankaratra, ex Province d'Antananarivo.

¹ Les Comités Inter Services Techniques de Districts (CTISD) sont des entités mise en place au niveau de chaque district d'intervention regroupant les Services Techniques Déconcentrés (Agriculture, Génie Rural, Eau, Assainissement, Administration, Projets et Programmes actifs dans le district...) pour d'une part, concerter et identifier les axes de développement pertinents pour le district répondant aux problématiques de production et de gestion environnementale et productive de la circonscription et d'autre part définir territorialement les problématiques auxquels ces zones sont confrontés dans leur axes de développement..

² Un « site à aménager (SA) » est une unité paysagère ou fonctionnelle (ex : tanety, bas-fond, zone de pâture, micro-bassin versant,...) bien délimitée sur laquelle la communauté veut intervenir pour en préserver le potentiel productif, ou celui d'un site en aval (ex : rizière).

IV DEFINITION DETAILLEE DE LA MISSION DE SERVICES

La mission de planification comportera les étapes suivantes :

- a) **Micro-planification régionale** : Le FID, après avoir consulté la Commission Technique Interservices du District, entité institutionnelle technique regroupant les Services déconcentrés actifs et présents dans le district d'intervention transmet au prestataire (Agence de planification) une définition **des ZIP** retenues. **La délimitation, description et cartographie précise des ZIP par l'AP, marquent le début de sa mission.**
- b) **Planification locale** : il s'agit d'élaborer un schéma d'aménagement spatial et de gestion environnementale (SAGE) pour chaque UTB d'une ZIP donnée. Cette étape comprend la réalisation des **diagnostics participatifs** au niveau de chaque communauté/village afin de mettre en exergue les problèmes et les contraintes du milieu ainsi que les stratégies pour dégager des axes de développement communautaire, incluant les activités d'aménagement agricole (terrassements, techniques de conservation et de maîtrise de l'eau,...)et environnementales(dispositifs anti érosifs et traitement des érosions, plantations d'arbres pour agroforesterie et reboisements, etc...). Des séances d'information sont à organiser par le prestataire en se basant sur un plan de communication active. **Les résultats visés sont l'identification des UTB, débouchant pour chacune d'elles sur un SAGE à horizon quinquennal, lequel identifie les Sites à aménager (SA) dans l'UTB, et les résultats attendus annuellement dans ces sites.**

Parmi les étapes essentielles de cette démarche figure:

- (i) La **validation communautaire** : une fois établi avec la participation active des membres de la communauté, le SAGE quinquennal doit être soumis à une approbation en assemblée générale de la communauté. Il en est de même pour les plans de mise en œuvre au niveau des SA, qui stipulent les détails des activités à mener annuellement, tout particulièrement celui de l'année en cours (PAMO). **Cette validation communautaire est le point de départ du processus de suivi – évaluation communautaire.**

La mission de supervision comprend :

- (ii) **L'opérationnalisation des PAMO de chaque UTB**: cette étape consiste à bien transmettre aux AGECE – chargées de leur exécution- les objectifs et le contenu des plans de travail de la communauté (plans triennal et annuel de mise en œuvre pour chaque SA). L'AP devra si nécessaire former le personnel de terrain de l'AGECE afin qu'il y ait le plus possible de cohérence entre la conception et la mise en œuvre des activités FSP.
- (iii) **Le contrôle et la mise à jour des plans**: l'Agence de planification doit effectuer des missions de suivi et contrôle afin de vérifier la conformité de la mise en œuvre par rapport à la planification (qualité technique, respect des mesures environnementales et suivi d'avancement mensuel). Elle participe également à la réception des travaux et appuie la communauté dans l'évaluation des réalisations afin d'établir un bilan et si nécessaire mettre à jour les plans de mise en œuvre.
- (iv) **Le suivi-évaluation communautaire** : parallèlement aux tâches d'appui au suivi-évaluation, par la communauté, des réalisations ACTP, l'Agence de planification est également appelée à appuyer la communauté dans le suivi-évaluation de l'ensemble des services fournis aux bénéficiaires dans le cadre du Programme FSP (incluant les activités de formation et renforcement des capacités), en conformité avec le guide de suivi-évaluation communautaire que le FID mettra à disposition de l'agence.

En conséquence, les **prestations attendues de l'Agence de Planification** consistent à :

- a) Décrire (Monographie analytique) et cartographier les ZIP priorisées par la Commission Technique Interservices du District, puis les Unités Territoriales de Base (UTB) dans ces ZIP ;
- a) Concevoir et mettre en œuvre la stratégie de communication pour la planification des activités FSP, en tenant compte des spécificités des zones d'intervention,
- b) Informer la communauté de chaque UTB sur le processus de planification des activités FSP,
- c) Organiser les Assemblées Générales (AG) de chaque communauté, avec la participation des autorités locales (maires et chefs de fokontany),
- d) Faciliter la gestion des conflits (notamment en matière foncière : voir point k),
- e) Réaliser le Diagnostic participatif de chaque UTB avec la/les communauté(s) concernée(s),

- f) Appuyer la communauté dans la formulation d'une vision et d'objectifs d'aménagement spatiale et de gestion de son terroir,
- g) Identifier de façon participative les activités d'aménagement spatial, agricoles et environnementales, à prioriser au niveau de l'UTB (identification des SA)
- h) Décrire les itinéraires techniques des activités identifiées, prescrire la méthode à adopter dans la réalisation des activités FSP, tout en respectant les étapes et les analyses des contraintes recommandées par le Guide de planification,
- i) Effectuer l'évaluation préalable des SAGE et PASA: objectifs, localisation, portées (spatiale, environnementale, culturelle, sociale et économique), quantité et savoir-faire de la main d'œuvre nécessaire, période favorable, outils indispensables, techniques à maîtriser, ...
- j) Assurer la conception des mesures environnementales à mettre en œuvre en réponse aux sauvegardes prescrites par le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale-CGES du projet
- k) Développer une stratégie d'approche relative au règlement d'éventuels conflits fonciers (à noter que *toute – donation ou- autorisation d'intervention sur un terrain, doit être documentée et visée par l'autorité compétente*),
- l) Effectuer la budgétisation des activités identifiées,
- m) Evaluer les besoins financiers des plans : pluriannuels – SAGE et PAGSA-, déclinés en plans opérationnels annuels – PAMO ;
- n) Concevoir le système de suivi – évaluation communautaire des différents plans,
- o) Etablir et livrer au FID après validation communautaire : (i) le Plan quinquennal d'aménagement et gestion (SAGE) de chaque UTB, (ii) le plan quinquennal consolidé au niveau de la ZIP,
- p) Etablir et livrer au FID après validation communautaire le PAGSA et PAMO pour chaque SA /UTB,
- q) Former l'Agence d'encadrement, en vue de la mise en œuvre du/des PAMO,
- r) Assurer le contrôle de la mise en œuvre du PAMO par l'Agence d'encadrement,
- s) Appuyer le suivi et l'évaluation communautaire des réalisations et des services fournis aux bénéficiaires dans le cadre du Programme ACTP,
- t) Assurer annuellement la mise à jour des PAGSA et SAGE.

V- OUTILS ET CANEVAS :

Les outils et canevas recommandés sont ceux **du Guide de Planification du FID**, que l'Agence de Planification doit demander au FID avant le début de ses prestations.

VI- DEROULEMENT DU PROCESSUS DE PLANIFICATION , RESULTATS ATTENDUS DES PRESTATIONS :

V.I.1. Descriptions spatiales des interventions :

Territoire concerné	Définition	Produit attendu du processus de planification	Horizon de planification	Remarque
District	Division administrative de l'Etat malagasy	Identification des ZIP	5 ans	Implication des STD dans le cadre de la CTISD (Commission Technique Interservices du District) ; en particulier : MinAgri, Min Env. MPPSFP,...
ZIP = Zone Prioritaire d'Intervention	Une ZIP est une zone délimitée au sein d'un district par le CTISD ; elle présente une problématique homogène du point de vue de la gestion des ressources naturelles (terres, eaux, forêts, environnement, agriculture.).	Plan Indicatif d'aménagement de la ZIP ;	5 ans	Une ZIP comprendra plusieurs UTB Le Plan Indicatif d'aménagement de la ZIP n'est autre que la consolidation des SAGE (cf. infra) des différents UTB constituant la ZIP.
UTB = Unité Territoriale de Base	Les différents terroirs impliqués dans une ZIP sont appelés UTB (= Unité Territoriale de Base). Une UTB comprendra généralement de 1 à 3 fokontany.	Schéma d'Aménagement spatial et de Gestion Environnementale(SAGE) d'une UTB	5 ans	Les UTB sont définies et décrites par l'Agence de Planification et priorisées par le CTISD en fonction des ressources disponibles. Le SAGE définira dans chaque UTB un ou plusieurs sites dont l'aménagement est considéré comme prioritaire par la communauté : les SA.
SA= Site à Aménager	Un SA est une unité paysagère ou fonctionnelle (ex : tanety, bas-fond, zone de pâturage, micro-bassin versant d'une Lavaka etc...) qui a été sélectionnée comme lieu des chantiers ACTP en raison de l'importance pour la communauté de la préservation/réhabilitation du potentiel productif de cette unité	PAGSA =Plan d'Aménagement et Gestion du SA	3 ans = durée du FSP phase I	Le PAGSA est un sous-ensemble du SAGE, <u>limité à un SA</u> et à la durée (3 ans) du volet FSP phase I
		PAMO =Plan Annuel de Mise en Œuvre dans le Site à Aménager	Annuel	Plan d'exécution (séquencement, ressources, activités connexes,...) des différents chantiers ayant lieu dans un SA une année donnée.
Chantier	Un chantier est un ensemble d'activités conduisant à <i>un produit bien défini dans l'espace</i> et pour lequel sont requises des ressources pendant un laps de temps correspondant à une période de mobilisation des ACTP. <u>Par ex</u> : une plantation d'arbres, la réhabilitation d'un tronçon de canal, la réalisation de structures de LAE dans un lieu précis etc...	Bordereau détaillé quantitatif estimatif des activités à réaliser.	Annuel	Le BDQE sera utilisé par l'Agence d'Encadrement pour l'établissement d'un Plan d'Exécution de Chantier (PEC) L'ensemble des PEC d'un Site à Aménager SA (cf. infra) constitue le PAMO

V.I.2. Les prestations commencent le Et se terminent le

Activités	Méthode/Approche	Responsable	Participants	Produits	Outils
Caractérisation des ZIP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude bibliographique ▪ Collecte d'informations sur le terrain 	Equipe Agence de planification	Equipe District et Communes et fokontany	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Description des ZIP ; Cartographies des ZIP ; identification des UTB ▪ Données secondaires ▪ Validation de la CTISD 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiches de présence ▪ Outils nécessaires au processus
Planification locale : identification des UTB et consolidation au niveau ZIP	Planification participative	Equipe Agence de planification	GFL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Caractérisation des UTB incluses dans la ZIP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiches d'analyse environnementale
Diagnostics participatifs	Focus group et/ou AG Outils MARP et cartographie participative	Equipe Agence de planification	La communauté composant l'UTB	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Carte du terroir établie par la Communauté ▪ Transects du terroir ▪ Calendrier saisonnalité ▪ Problèmes principaux identifiés ▪ Vision et objectifs formulés ▪ Besoins et solutions identifiés et priorisés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outil et méthodes de conduite de diagnostic participatif ▪ Cartographie participative ▪ Priorisation par paire
Planification locale : identification des SA et consolidation au niveau UTB	Planification participative	Equipe Agence de planification	GFL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Caractérisation des SA ▪ Etude de faisabilité technique, économique, sociale et environnementale des aménagements prévus 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canevas Plan quinquennal (SAGE) et plans de mise en œuvre dans les SA identifiés (PAGSA et PAMO année 1) ▪ Fiches d'analyse environnementale
Validation	AG	Equipe Agence de planification	La communauté de l'UTB	PV de priorisation et validation des activités ACTP retenues dans les différents SA	Fiche de présence
Rédaction des plans	Travail de bureau	Equipe Agence de planification	GFL	Programme d'actions communautaires	Canevas (guide de planification)
Validation	AG	Equipe Agence de planification	La communauté	PV de priorisation et validation des activités ACTP retenues	Fiche de présence
Opérationnalisation des plans	Formation	Equipe Agence de planification	Agence d'encadrement	Rapport de formation	Description thématique de la formation.
Phase de suivi et contrôle :	Visite de chantier	Equipe Agence de planification	Communauté et CPS Agence d'encadrement	PV de réunion de chantier Plan d'actions de redressement	PAGSA et PAMO

Activités	Méthode/Approche	Responsable	Participants	Produits	Outils
Suivi-évaluation communautaire des services fournis aux bénéficiaires dans le cadre du Programme ACTP	« Focus group » et /ou AG				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation communautaire et mise à jour du plan de mise en œuvre ▪ Evaluation communautaire des services fournis et de la réalisation du plan d'actions de redressement établi précédemment 	<p>Réception des travaux</p> <p>Focus group et /ou AG</p>	Equipe Agence de planification	Communauté	<p>Plan de mise en œuvre mis à jour</p> <p>Plan d'actions de redressement actualisé</p>	

(*) CTISD : Commission Technique Interservices du District ; CPS : Comité de Protection Sociale ; GFL : Groupe de Facilitateurs Locaux

VII- PERSONNEL DU PRESTATAIRE

A. Personnel

L'objectif est d'établir des plans d'aménagement spatial et gestion environnementale **pour cinq ans** (qui seront mis en œuvre annuellement pendant la durée du FSP par des « Agences d'encadrement » -recrutées parallèlement par le FID) - avec la contribution des attributaires des ACTP.

L'Agence de Planification dirigée par **un chef de mission**, intégrera dans son équipe les **compétences clés** suivantes :

- Des socio organisateur (s),
- Des ingénieur (s) en Génie Rural ou en BTP,
- Des ingénieur(s) agronome(s) – environnementaliste (s).

Le chef de mission est diplômé niveau BAC + 5 en sciences sociales, ou agronomie, ou génie rural, avec une expérience en planification. Il assure la bonne gestion du contrat et dirige les opérations sur le terrain. Il est également le responsable de l'analyse technique de faisabilité des activités, l'évaluation des besoins financiers, la conception du système de suivi – évaluation, le montage du Plan quinquennal et des Plans annuels de mise en œuvre. Il doit donc avoir une bonne capacité de gestionnaire avec des compétences en planification rurale.

Les socio organisateurs doivent avoir un diplôme de BAC + 5 en Sciences Sociales. Ils assurent la conduite de toutes les activités liées à la mobilisation sociale. Ils organisent l'information de la communauté, l'Assemblée Générale avec les autorités locales, la gestion des conflits (notamment en matière foncière), la conception de la stratégie de communication. Ils animent également les séances de diagnostic participatif.

Les ingénieurs en Génie Rural ou en Génie Civil participent à l'identification des activités d'aménagement, la description des itinéraires techniques, l'évaluation technique des activités et la cartographie des différentes zones d'intervention. Pour certaines infrastructures (pistes, canaux, digues, ...) ils réalisent les études de base (Avant Projet Sommaire et Avant Projet Détaillé).

Les ingénieurs agronomes jouent en même temps les environnementalistes du groupe. Ils effectuent ainsi la conception des mesures environnementales, l'identification des activités agricoles, de Lutte Anti-Erosive (LAE) et environnementales, ainsi que la description des itinéraires techniques des activités conformément aux directives telles que définies dans **le CGES³ et le CPR⁴** destinés à la mise en œuvre du FSP. Ils développeront, le cas échéant les outils additionnels sur la base des documents de référence suscités et apposeront les quitus environnementaux par activité sur leur conformité selon les prescriptions du CGES et CPR.

L'Agence de planification précisera dans son offre de prestation (**partie méthodologique**) :

- Le nombre de spécialistes affectés à la mission (socio-organiseurs, Ingénieurs) sur la base du nombre d'UTB d'intervention,
- Les durées d'intervention de chaque spécialiste par UTB et pour l'ensemble du district.

VIII. RAPPORTS

Pour chaque prestation, l'Agence de planification présente :

- **un rapport en version papier et numérique sur les ZIP et l'identification des UTB** en spécifiant et justifiant la faisabilité technique et organisationnelle des activités retenues sur la base de la main d'œuvre disponible dans chaque UTB. Ce rapport doit comporter : la description et cartographie des ZIP et des UTB (cartes topo et thématiques, spécificités physiques économiques et culturelles, nombre des usagers des terrains et leur répartition dans chaque UTB)

³CGES : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (disponible au FID)

⁴CPR : Cadre de Politique de Réinstallation (disponible au FID)

- ***un rapport en version papier et numérique sur la planification locale.*** Ce rapport doit comporter :
 - le plan quinquennal d'aménagement et gestion environnementale (SAGE) de chaque UTB et,
 - les plans de mise en œuvre (PAMO) de l'année, pour chaque UTB inclus dans chaque ZIP.

Chaque rapport inclura en particulier

- une narration du déroulement du processus (péripéties),
- l'approche et les outils utilisés,
- le PV de priorisation et de validation des activités,
- les problèmes et solutions adoptées,
- les photos des événements marquants,
- les produits requis cités auparavant tels que les PV, les listes de présence, ...
- l'évaluation des réalisations.

Le rapport doit être reçu par le FID au plus tard 10 jours après chaque AG de validation.

- A la fin de chacune des périodes de travaux (2 par an) un rapport d'avancement en version papier et numérique. Ce rapport doit comporter : la situation d'avancement des travaux par rapport au plan de mise en œuvre (qualité technique, mesures environnementales et avancement des travaux) pour chaque SA/UTB, et les recommandations pour rattraper les retards et/ou améliorer les qualités des interventions, le déroulement des séances de suivi-évaluation communautaire, les résultats ainsi que les plans d'actions de redressement correspondants et les fiches questionnaires.
- En fin d'année, un rapport en version papier et numérique faisant le bilan des interventions au niveau de chaque SA, UTB et ZIP. Ce rapport doit comporter : l'évaluation des travaux effectués par rapport aux objectifs du plan annuel de mise en œuvre (avancement, qualité technique, mesures environnementales), le plan de mise en œuvre mis à jour et les recommandations pour améliorer les qualités des interventions,
- A l'issue des trois années de mise en œuvre dans une ZIP donnée, un rapport final en version papier et numérique. Ce rapport doit mettre en relief l'évaluation des travaux effectués par rapport aux objectifs des plans quinquennaux (qualité technique, mesures environnementales et actifs communautaires entretenus), le déroulement des séances d'évaluation communautaire, et leurs résultats ainsi que les plans d'action de redressement correspondants et les fiches questionnaires.

IX. PIECES CONTRACTUELLES

Les documents suivants font partie intégrante du Contrat de Services :

- a. Procès-verbal de négociation entre le FID et l'Agence de Planification
- b. Termes de Référence de l'Agence de Planification
- c. Proposition technique et financière de l'Agence de Planification
- d. RIB du Consultant choisi comme AP
- e. Certificats de résidence et CIN du signataire du contrat, et du chef de mission, socio organisateur, Ingénieurs (Génie Rural ou BTP, Agronome-environnementaliste)
- f. CV plus photos du personnel affecté à la prestation.
- g. Copies - certifiées conformes par les Etablissements d'origine - des diplômes du personnel

NB : LES DESCRIPTIFS TECHNIQUES DES PRESENTS TDR PEUVENT ETRE OBTENUS SUR RENDEZ VOUS AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE DU FID ET CONSULTES EGALEMENT SUR LE SITE WEB DU FID